

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date : Le lundi 4 novembre 2024, à 18 h 30

### 1. **Assemblée publique de consultation**

1.1 Projet de règlement numéro 350-140 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 23-634 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Zone d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie)* et au Règlement numéro 349-17 modifiant le *Plan d'urbanisme*. Le règlement vise les changements suivants :

- qu'une partie actuellement incluse dans la zone 2136-I-22 fasse désormais partie de la zone 2137-I-22;
- qu'à l'intérieur de la zone 2136-I-22 :
  - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
  - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
  - les logements étudiants soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans la zone;
  - les commerces et services de soutien aux fonctions permises soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient limités à 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal;
  - les gymnases reliés à une institution d'enseignement supérieur soient autorisés;
- qu'à l'intérieur des zones 2137-I-22 et 2138-I-22 :
  - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
  - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
- que la zone tampon numéro 13 située dans les zones 2136-I-22 et 2148-M-04 soit retirée.

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, délimité par la voie ferrée (au nord), l'avenue de la Marine (à l'ouest), la rue Morin (au sud) et l'avenue St-Jacques (à l'est))



- 1.2 Projet de règlement numéro 349-17 modifiant le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* afin de permettre, dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, les commerces et services de soutien aux industries de haute technologie et aux établissements d'enseignement supérieur à titre d'usages complémentaires, à la condition qu'ils soient limités à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée d'un immeuble occupé par un usage compatible à l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, et de permettre les résidences et logements étudiants aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame et délimité par la rue Dessaulles (au sud), le golf (à l'ouest), la voie ferrée (au nord) et l'avenue St-Jacques (à l'est); dans le district Hertel-Notre-Dame, part et d'autre de l'avenue José-Maria-Rossel et s'étendant jusqu'à la voie ferrée (au sud) ainsi qu'à l'ouest de l'intersection du boulevard Casavant Ouest et de l'avenue Beaudry)

2. Première période de questions
3. Période d'information
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024

## **Administration générale**

---

6. Journée mondiale de l'enfance – Grande semaine des tout-petits – Édition 2024 – Proclamation

## **Finances**

---

7. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
8. Politique de remboursement de dépenses – Approbation – Abrogation de la résolution 22-499 (CP241028, art. 16)
9. Allocation statutaire fixe mensuelle pour frais de déplacement destinée à divers employés cadres – Approbation (CP241028, art. 17)

## **Génie**

---

10. Boulevard Laframboise et rang de la Pointe-du-Jour – Sécurisation d'intersection – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (CP241028, art. 5, point 8.4)
11. Marche au ralenti des moteurs de locomotives – Demande au CN (CP241028, art. 2.6)
12. Entente relative à l'arrêt de turbinage de la centrale hydroélectrique T.-D.-Bouchard 2023-2025 – Cession de contrat à un tiers

## **Gestion des eaux usées et de la biométhanisation**

---

13. Transport et disposition du digestat de biosolides municipaux déshydratés provenant de l'usine de biométhanisation – 2024-128-B-AOP – Octroi de contrat



## **Loisirs**

---

14. Programme d'aide financière – Soutien à la propriété pour les organismes à buts non lucratifs d'action communautaire autonome – Année 2024 – Autorisation de versement (CP241028, art. 22)
15. Ministère de la Culture et des Communications – Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2025-2027 – Entente de développement culturel 2025-2027 – Autorisation de signature (CP241028, art. 23)

## **Ressources humaines**

---

16. Directeur du Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation par intérim – Nomination (CP241028, art. 20)
17. Préposé à l'entretien et opérateur des piscines à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Embauche (CP241028, art. 19)
18. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 41 – Modification de l'horaire de travail pour la fonction d'inspecteur en prévention et de la fonction de chef d'équipe au Service de sécurité incendie – Autorisation de signature (CP241028, art. 18)
19. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 42 – Création d'un poste d'agent de bureau et préposé à l'administration et abolition d'un poste de secrétaire au Service des travaux publics – Autorisation de signature (CP241015, art. 22)
20. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Lettre d'entente numéro 2024-06 – Modification de la clause en lien avec l'application de la nouvelle banque d'heures accumulées (article 8.09) – Autorisation de signature (CP240930, art. 18)

## **Technologies de l'information**

---

21. Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions

## **Travaux publics**

---

22. Achat et installation de cloisons pour vestiaires universels au Centre aquatique Desjardins – 2024-119-TP-AOP – Octroi de contrat
23. Location d'une pelle hydraulique de 4 tonnes avec opérateur – 2024-122-TP-AOP – Octroi de contrat
24. Fourniture et livraison de poteaux d'incendie – 2024-136-TP-DP – Octroi de contrat
25. Travaux de réfection de la tuyauterie périmétrale et de remise à neuf du bassin de la piscine La Providence – 2024-043-TP-AOP – Avenants 04 et 05 – Autorisation d'une dépense supplémentaire – Modification de la résolution 24-410 (CP241028, art. 11)
26. Fourniture de fibre de jeux certifié avec épandage par soufflerie – Autorisation d'une dépense (CP241028, art. 12)
27. Société protectrice des animaux de Drummond – Addenda numéro 1 à l'Entente relative à la gestion du contrôle animal – Programme de capture-stérilisation-relocalisation et maintien pour les chats communautaires – Autorisation de signature



## Urbanisme et environnement

---

28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP241028, art. 9, points 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 8.1, 9.1 et 10.1)
29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – 600, avenue de la Concorde Nord (lot 1 439 272) – Décision (CP240930, art. 8, point 6.2)
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1900, rue Girouard ouest (lot 1 439 701) – Décision (CP241015, art. 13, point 4.1)
31. Dérogations mineures – 5000-5010, avenue Joseph-Bistodeau (lot 6 011 686) – Décision (CP240930, art. 8, point 3.1)
32. Dénomination d'un parc – Approbation (CP240930, art. 10)

## Réglementation

---

33. Projet de règlement numéro 747 modifiant le *Règlement numéro 30 relatif aux animaux*
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
34. Projet de règlement numéro 748 modifiant le *Règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et trottoirs durant la saison hivernale* (CP241028, art. 6)
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
35. Adoption du Règlement numéro 350-140 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 23-634 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Zone d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie)* et au Règlement numéro 349-17 modifiant le *Plan d'urbanisme*. Le règlement vise les changements suivants :
  - qu'une partie actuellement incluse dans la zone 2136-I-22 fasse désormais partie de la zone 2137-I-22;
  - qu'à l'intérieur de la zone 2136-I-22 :
    - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
    - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
    - les logements étudiants soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans la zone;
    - les commerces et services de soutien aux fonctions permises soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient limités à 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal;
    - les gymnases reliés à une institution d'enseignement supérieur soient autorisés;



- qu'à l'intérieur des zones 2137-I-22 et 2138-I-22 :
  - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
  - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
- que la zone tampon numéro 13 située dans les zones 2136-I-22 et 2148-M-04 soit retirée.

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, délimité par la voie ferrée (au nord), l'avenue de la Marine (à l'ouest), la rue Morin (au sud) et l'avenue St-Jacques (à l'est))

36. Adoption du Règlement numéro 349-17 modifiant le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* afin de permettre, dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, les commerces et services de soutien aux industries de haute technologie et aux établissements d'enseignement supérieur à titre d'usages complémentaires, à la condition qu'ils soient limités à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée d'un immeuble occupé par un usage compatible à l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, et de permettre les résidences et logements étudiants aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame et délimité par la rue Dessaulles (au sud), le golf (à l'ouest), la voie ferrée (au nord) et l'avenue St-Jacques (à l'est); dans le district Hertel-Notre-Dame, part et d'autre de l'avenue José-Maria-Rossel et s'étendant jusqu'à la voie ferrée (au sud) ainsi qu'à l'ouest de l'intersection du boulevard Casavant Ouest et de l'avenue Beaudry)

## Services juridiques

---

37. Juge de paix – Nomination – Sylvie Millette
38. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français – Directives particulières (CP241028, art. 28)

## Documents déposés

---

39. A) Adjudication de l'émission d'obligations de 8 288 000 \$ par le directeur du Service des finances et trésorier (en vertu de l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 6.1 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*);
- B) États comparatifs 2024, en date du 30 septembre 2024 et du 31 décembre 2024 (en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*) (CP241028, art. 15);
- C) Rapport du greffier en vertu de l'article 245.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, concernant la transmission d'un avis à tous les propriétaires d'immeubles concernés par le *Règlement numéro 350-139 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 concernant les contraintes anthropiques relatives au sulfure d'hydrogène émanant de l'usine d'épuration des eaux usées*;



D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*)

40. Seconde période de questions

41. Levée de la séance